ADVIS, REMONTRANCES ET REQVESTES AVX ESTATS GENERAVX TENVS à Paris, 1614.

PAR SIX PAISANS.

M. DC. XIV.

ADVIS, REMONSTRANCES et Requeste aux Estats generaux tenus à Paris, 1614.

PAR SIX PAYSANS.

Le Bourguignon.

ET à vous, Messieurs, & à vous. Vous estes empeschez, non pas, comme vne poule qui n'a qu'vn poulet: mais si vous ne l'estes, à tout le moins vous le faictes: Ie dis les empeschez, aucuns & non tous, Vous nous voyez icy bien équipez, qui auons pris la hardiesse de venir au lieu sacré: Auons disputé longuement pour les rangs, en fin la Bourgongne l'a emporté. Premier ou dernier, n'importe, pourueu que les affaires aillent bien. La derniere lettre de l'Alphabet est aussi necessaire que la premiere [dit nostre Curé.]

Vous contemplez le Picard, habillé de mesme que moy, tous deux auons la teste chaude, bons paysans, bons laboureurs qui le trouuons bon, si faictes bien vous, Messieurs des Estats, tant Clercs que Laiz. Voyez le Champenois & Briois, auec la faucille vestus de peaux de veau. Le Poiteuin auec sa grande sequenie & ses sabots, vestu de peaux de cheureau. Le Breton fort & dispos, testu & opiniastre, vestu de peaux de vache. Le Tourangeau auec gros chapelets, vne branche de meurier à son chapeau, & dans sa main vne serpe à émunder les antes. Nous voicy qui venons demander Iustice au Roy. Nous

sommes compris sous le Tiers Estat, & esperons que ceux qui en ont la charge s'en acquiteront. Vous nous voyez simplement couuerts de ce que la Nature nous donne, sans beaucoup d'art, non sans peine. Nous ne sommes pas si estranges en nos habillemens que le paysan du Danube, au temps de Marc Aurelle Empereur: mais nous auons à vous dire plusieurs choses & autres. Ceux qui ont pris la charge de parler pour nous (s'il leur plaist) excuseront nostre iuste douleur. Nous voicy pour dire nos griefs auec toute humilité & reuerence à nostre Roy, Image de Dieu, son Lieutenant en Terre, ouy son Lieutenant, & bien d'vne autre façon que Decretales modernes ne chantent, & quelques faux Docteurs enseignent. Vous cognoissez bien ces Prouinces, qui en tout ou en pattie ont esté gaulees, c'est à dire, broutees, desolees. Nous demandons iustice, qu'on nous rende nos vaches, nos veaux, nos cheureaux: mais nostre bon froment & nos vins engoulez par les Suisses & autres oyseaux de rapine.

Les Testes sont venuës les premieres à ceste assemblee, elles s'en veulent bien faire accroire, comme de raison. Nous sommes les jambes & les pieds Qui aura coupé les pieds & les iambes à ces belles Testes, les vnes mitrees, les autres empennachees à la lansquennete, les autres à quatre goutieres, il y en a qui se trouueroient bien estonnez. Coupez aux genoulx vous auriez tous fort mauuaise grace, mais qu'il ne vous en desplaise, Messieurs, feussiez vous auec belles quilles d'yuoire ou d'ebene bien dorees & pindarisees. Qui auroit osté les fondemens du Louure ceste belle Architecture ne seruiroit pas de beaucoup, ie m'en raporte à vostre iugement. Nous sommes les iambes & les pieds qui portons ce grand

corps, de plus le ventre qui le nourrissons, Bazes, & Piedestaux qui le soustenons. Tout cela abiet, incongneu, sans aparence. Quand on en parle c'est auec tant de mespris: Ce manant, ce vilain, ceste lie. cela est vray, sans esclat, sans ornement. Disons plus la Cloaque, la Sentine de vos passions, de vos furies, de vos rebellions. Nous portons, entretenous, & engraissons tout au contraire de la rate qui s'enfle & desseche le corps, nous sommes dessechez & mangez &, ô malheur! le ioüet du Monde & la Balieuer.

Nous engraissons ces mittres & prenons patience parce que c'est à bonne intention afin qu'on prie pour nous, qu'on nous instruise, qu'on nous corrige & le monde sçait comment la plus part s'en acquitent & comment on nous endoctrine: Mais combié il en est parmy eux qui n'estudient mie de peur des Auripeaux. I'ay quelque opinion qu'il s'en trouuera plus de mulets qui sentent l'Asne que de cheuaux d'Espagne. Aussi ne sont-ils pas hommes de guerre, comme iadis aux deux premieres races de nos Roys, horsmis l'Euesque de Poictiers & quelques autres que ie pourrois nommer de doctrine, de qualité, & de probité qui degaineroient s'il en estoit besoing.

Nous engraissons ces Espees, parce quelles nous conseruent contre les estrangers qui nous auroient tous mis à sac sans elles. Pour cest item nous y contribuons de bon cœur, toutesfois nous desiretions qu'on y allast auec plus de modestie, & de consideration. Nous engraissons les Marchands, Artisans, & autres du Tiers Estat qui seruent à la Republique Patience: Mais quant à ces bonnets quarrez qui gripent du Clergé, de la Noblesse, & du peuple, nous nous regrettons & lamentons qu'ils mangent nos viures, & qu'ils nous facent ieusner pour s'egorger

de perdreaux & de gelinotes de bois. La cause, Messieurs, c'est qu'ils ne seruent de rien à la Republique C'est vn quatriesme corps engendré de corruption qui vit de corruption suiuant la maxime des Naturalistes, que le corps est nourry de la mesme chose dont il est engendré. Quatriesme corps qui ruine les autres trois qui sont si sots, pardonnez à nostre zele Messieurs, qu'ils se laissent manger comme des veaux. Pensez si cet Andriague n'en est bien aise. Et pourquoy le souffrez vous? N'entendons en façon quelcōque parler de ces graues Senateurs des Cours de Parlemens, & principalement de celle qui est la gloire des Senats du monde: car nous sçauons qu'il y a beaucoup de gens de bien qui sont Collomnes de l'Estat, mais de tant de Procureurs, Aduocats, & autres sāgsuës qui nous succēt iusques aux mouëlles. Bien nous plaignons nous dequoy ils les tolerēt, & pour cest item il n'y a moyen de nous en taire.

Voila dōc ces trois corps & ce quatriesme de corruption nourris par nous. Ils se batent aux presseances, ils sont tous bouffis d'orgueil & de vanité. Nous les nourrissons tous & on ne fait conte de nous, certes, non plus que des excremens. Iniustice estrange & incroyable, & quasi vn reproche à la Nature de nous auoir faict les peres nourriciers de ceste Monarchie, & qu'on nous traite si mal. Que nous soyons les piez, les iambes, le ventre, nous sommes encores ioints auec la teste, auec le cœur par des nerfs, par des arteres, & auons apris de ces deux parties qu'il y a vn ordre au monde estably de Dieu, vne distinction des personnes & des Estats, mais qu'il y a aussi vne liaison. Nous ne voulons pas estre le cerueau, le cœur, les bras, les mains, la poitrine: Confessons que nous sommes les iambes & les pieds ad-

uoüez auſſi que nous ſommes le foye. Au moins ſi nous portons les fardeaux qu'on ne nous tronque pas, que nous ne ſoyons point mutilez barbaremét, & ſi on nous ſeigne qu'on ne nous tire pas tout le ſang.

Il y a long temps que nous auons occaſion de nous plaindre de ce quatrieſme corps, & maintenãt nous nous plaignons particulierement de ces eſpées. Demandons iuſtice au Roy pour le paſſé & ordre pour l'aduenir. En plaine paix (pour le reſte du Royaume) batus emprisonnez, tuez; nos femmes & filles forcées en toutes ces Prouinces, tant d'inhumanitez commiſes; & perſonne n'a pris noſtre cauſe en main. Nous ſommes aux pieds du Roy noſtre ſouuerain Seigneur qui a puiſſance ſur nous, ſur nos vies, ſur nos femmes & enfans, diſons puiſſance ſouueraine: mais il eſt noſtre pere & ceſte puiſſance il l'a tient de Dieu. Comme pere nous en eſperons ſecours, œuure de clemence & bonté: comme la tenant d'enhaut nous en deuons attendre iuſtice, de peur que Dieu ne la prenne de luy.

Ne pouuons comprendre comment le Roy s'eſt laiſſé brauer à ſes ſubiets, prendre ſes villes & ſe cantonner aux faux bourgs de ſa ville Capitale. Il y a tant de Compagnies de cheuaux legers, de Gendarmes, de Reg. entretenus & le Roy n'a-il pas moyen de ſe faire obeir Nous payons tous. Piez plats (dira quelqu'un) cela eſt trop cogneu & vous ne dites rien de nouueau Pié pointu, reſpondõs teſte folle, Meſſieurs pardonnez à noſtre iuſte douleur, c'eſt ce qui nous cabre & nous met au deſeſpoir. On cognoit l'iniuſtice, la Tyrannie, l'opreſſion inſuportable & [ô Dieu du Ciel!] on eſt ſourd à nos plaintes pendãt que nous ſommes aux derniers traits de la mort

Au Roy donc en sa Majorité, à la Reyne sa Mere la gloire des Reynes, le soutien de la France, & à Messieurs du Conseil nous demandons reparation de nos maux soufferts & soulagement de nos miseres pour l'aduenir.

Ce n'est pas pour nous seuls, c'est pour tous. Quãd le terre ne sera point labouree : ny les vignes faictes & les autres ouurages rustiques que deuiẽdra le Roy mesme auec tout le reste? C'est donc pour le bien Commun que nous parlons, prest à donner franchement de nostre sang, de nostre gresse, de la sueur de nos corps : Mais que les vaines nous soient toutes vuidees, que la substance soit toute deuoree, que nos trauaux soient conuertis en larmes de sang, nous crions à Dieu & au Roy pour auoir vne meilleure condition, ou la fin de nostre vie. Nous sommes dit-on, comme les Asnes qui portent tout. Souuenez-vous Messieurs des Estats à ce propos, que suyuãt le Prouerbe Espagnol *El asno sufre la Carga y no la sobrecarga*, l'Asne souffre la charge ; mais non la surcharge, & sans le respect de la cõpagnie, nous pourrions dire à plusieurs qu'ils deuroient auoir compassion de leurs freres.

Nous auons beaucoup de choses à remonstrer, aduis à donner, & secrets à découurir. Nous commencerons par vne lettre intercepte, qui nous est venuë en main passant chemin. Vous aurez patience d'en oüyr la lecture, s'il vous plaist. Aussi vous n'auez pas grande occupations les iours des festes.

Goinfre l'aduenturier à Friquenelle, Salut.

Friquenelle mon amy, ie le disois bien tousiours & se on mocquoit de moy, que le Prouerbe Italien est

eſt trop veritable à mon grandiſſime regret, *I popoli s'amazzano, gli Principi s'abracciano*. Les voila tous à la Cour cõme aux dernieres idées de Ianuier careſſez bien venus, teſte haute, bon minois que vous diriez qu'ils ont ſauué l'Eſtat. Aſſis aux Eſtats où ailleurs à grands pennaches les vns, autres petits, tenans leur rang horſmis ceux qui voyent iouër à la galerie, de peur de choquer l'antiquité de leur Eſcuſſon attendant les ratepennades à la tenuë des Eſtats aux Calendes Grecques pour eſtre fait comme de raiſon. Les voila donc gaillards & nous bien penaux bien ſots d'auoir vendu le pré ioly, le moulin, le fief ſur ces Eſperances. Nous dirons, nous fairons. Par ma freſſure nous ſommes en belle aſſiete. Ils faiſoiẽt tant les eſchauffez. Gueridon nous en auoit aduertis des le commencement. Le bien public, le ſeruice du Roy. Tout auant. Et puis tout s'eſt fondu en leur intereſt particulier. Et nous autres fois de haute gamme de les auoir creus ces Caioleurs, enioleurs (marchand qui pert ne peut rire) ie ſuis fort offencé, ô mon fief! Ie ſerois d'aduis qu'à pluſieurs on donnaſt de chapeaux de Cardinaux pour faire deſpit aux Romains & aux Caſtillans, auſſi nous en auons trop peu en France. Ceſte diſgrace & bricole des fauſſes eſperances nous doit apprendre à nos deſpens que la plus grande fineſſe eſt de ſeruir le Roy: Dieu le commande. Il a plus de moyen de nous aduancer en vne heure que ces gens là en toute leur vie, Touſiours à l'Eſcu de France pour eſtre bien, & qui a le Roy, faict touſiours vn leué. I'ay vendu mon fief pour ces belles promeſſes, & ma femme me bat comme plaſtre: maudite ambition des grãds qui cauſe tant de maux. A Dieu Friquenelle mon amy, ie croy que tu as auſſi mauuaiſe mine que moy quant tu te ſouuuiens de la

guerre de Soiſſons. I'enrage,ie forcene, o mon fief Eſcrit de ma maiſon a mal garuy à la fin d'Octobre, & au commancement de ma Diete, & de mon Careſme, o mon fief,

Voila Meſſieurs des Eſtats la lettre du Compagnon. Il n'y a Sorbone, ny College de trois Eueſques qui puiſſe faire vne leçon plus haute à ces Rolands & Mandricars coureurs & picoreurs de Vaches, que ceſte naifue miſſiue toute mal coiffee qu'elle eſt. C'eſt vn fleau de Dieu que la guerre,mais la Ciuile eſt eſpouuentable. C'eſt là où nous vouloient porter ces zelez Eleazars du repos public, ces Brutus & Caſſius & nous les voyons qui font encore les reſolus. Nous ſommes ſubiects & deuons tout ſupporter patiemmẽt par les loix diuines & humaines: Mais ſouuenez-vous que les peuples n'ont iamais faute de Roys & de Princes ſinon pour les conduire au moins pour les manger; Et ils ne ſe donnent point de peine qui que ce ſoit pourueu qu'ils viuent heureuſement. Marque ceſte chaſſe qui à intereſt à l'eſcot.

Nous auons auſſi à vous dire que paſſant chemin nous viſmes faire vne plaiſante Reueuë ſans toucher argent. Le Capitaine qui marchoit à la teſte de la troupe tenoit dans la main quelques vieilles Pancartes couuertes de toilles d'araignees, auoit vne Nef de papier ſur la teſte ſans voile & ſans Timon & ſur vn eſcriteau la figure d'vne lanterne toute rompuë auec des parolles Barbares qui ſignifioient. *Ie vous feray riche*. Ils marchoient à la desbãdade ayans preſque tous des Tableaux dans leurs mains. Il y en auoit plusieurs auec Chapperons verds & aureilles de lieures & des marotes, leur deuiſe en Barrogoin, *Plus ou Rien*. D'autres auoient des coins & des marteaux

& ceste deuise, *Tout de bon aloy*. Plusieurs autres estoient là portans vn papier rouge & ceste deuise en champ verd; *Il sera brulé*, Toutes ces gens de differente humeur & condition estoient là pesle-mesle confusément comme des estourdis que ie laisse à vous representer pour cause de briefueté, & pour venir aux articles que nous desirons vous proposer pour le bien de l'Estat.

ARTICLES.

NOVS suplions à genous le Roy Tres-Chrestien, le plus grand de l'Vniuers, auec toute reuerence & humilité d'accorder les Articles suiuans (sauf meilleur aduis.)

PREMIEREMENT.

Que sa Maiesté iurera solennellement de tascher, auec l'ayde de Dieu, d'oster les schismes de la Chrestienté, et particulierement de son Royaume pour la Religion, estãt venu en aage competant: Et que sadicte Maiesté fera durant ceste assemblee des Estats une Declaratiõ de cest article & autres qui seront approuuez, enregistrez à la Cour de Parlement et publiez par tout le Royaume.

II.

Que les Blasphemes seront punis.

III.

Les Simonies ostees.

IV.

La Paulette et toute venalité d'office de iudicature, de finances dans le Royaume & de toutes sortes de charges dans la maison du Roy, &c.

V.

Que la pragmatique Sanction sera restablie.

VI.

Que l'alliance du Grand Seigneur sera rompue, et n'y aura plus d'Ambassadeur à sa porte.

VII.

Que la noblesse sera remise en sa premiere splendeur et administrera la Iustice comme anciennement: neãtmoins que la porte sera tousiours ouuerte à la vertu pour les charges de quelque condition qu'on soit.

VIII.

Que le commerce sera estably, et les galeres remises comme du temps du Roy Fr. I. et H. 2. pour y enuoyer, si le cas y eschet, tant de factieux qui fourmillent en Frãce.

IX.

Que nul ne pourra estre Abbé ny Curé qui ne soit Theologien, et si plusieurs s'en trouuent aux abois et à l'Espagnolle, s'en curera les dents à ieun à leur dam.

X.

Que la recherche soit faite des concussions & larcins des gens de Iustice, & sans faire tort a personne, on en retirera des sommes excessiues pour le throsor du Roy.

XI.

Que les Commissions emanees du Conseil du Roy n'ayent besoin d'estre confirmees par les Cours de Parlemẽt si ce n'est celle des Pairs pour certains cas. Si iustes, elles doiuent estre receuës: sinon on les faict tousiours passer aux autres Parlemens par faueur ou par argent. Argent fait tout, cela est trop cogneu. XII.

Que le grand Conseil soit osté, non seulemẽt comme inutile: mais comme vne eschole de chicane, où ils se hastent tant à la fin du Semestre (pour ne laisser rien à leurs successeurs d'aussi bõ appetit qu'eux) qu'ils ont iugé quelque fois des procez à trois dez. XIII.

Que les Baillifs *& Seneschaux exerceront leurs charges cõme anciẽnemẽt, auec le mesme pouuoir & authorité, sãs*

Lieutenans, estans presens, et ne pourront en auoir que de robe courte, en leur absence, non autrement, & que les Lieutenans qui sont à present seront suprimez par mort.

XVI.

Qu'à l'aduenir il n'y ait plus de Connestable ny de Colonel de l'jnfanterie. Ces charges sont inutiles, et leur authorité dangereuse, principalement à la minorité des Roys: & qu'on en face vne Loy Salique, bien salée, qui ne se corrompent iamais.

XV.

Que nul subiect du Roy quel qu'il soit, ne pourra faire batre monnoye, & qu'il ne s'en mettra que de la marque du Roy.

XVI.

Qu'on trauaillera pour les monnoyes sur le fin, sans iamais en affoiblir le pié, et la saque d'icelles desendue sur peine de la vie.

XVII.

Que tous Iuifs seront bannis du Royaume, ou qu'on ne chantera plus de Messe.

XVIII.

Qu'à l'aduenir on ne se seruira point d'estrãgers pour la guerre, bien leur payera on pention pour entretenir l'alliance. Un Suisse despend plus que six François. La premiere chose qu'il liure, c'est de n'aller point aux assauts & la veille ou sur le poinct d'vne bataille de tourner ses armes contre nous s'il ne touche argent. Honte & reproche à la France qui à tant d'hommes, de ne sçauoir se passer de ses voisins.

XIX.

Que deffences soient faictes à peine de la vie, à tant de faineans d'aller en pelerinage hors du Royaume, qui emportent en Espagne & Jtalie plus d'vn million d'or tous les ans. Requeste presentee par S. Denis & ses compagnons Martyrs, S. Michel, Saincte Geneuiefue et autres, qui valent pour le moins autant que les Saincts estrangers. Justice leur soit faicte sans attendre le mandat de Rome, et pour cause.

XX.

Que deffences soient faictes à tous Predicateurs d'esmouuoir le peuple à sedition, a peine d'y laisser le moule du bonnet.

XXI.

Que les Officiers dans la maison du Roy soient Gentils hõmes cõme anciẽnement, mesmes du temps de S. Louys, suyuant le mesme ordre.

XXII.

Que les Compagnees des Gendarmes & cheuaux legers seront fournies de Gentils hommes ou autres de famille honorable ayans de la vertu.

XXIII.

Que tous Gouuerneurs, Maistres de Camp, Capitaines et Commissaires des guerres seront cassez qui en façon quelcõque mettront les gens de guerre en la bourse, ou le permettront.

XXIIII.

Que la chicane sera exterminee: mais attendant son entiere destruction au salut de tant d'ames endiablees qui en viuent, on rongnera les robes et soutanes des Chicaneurs, parce qu'il n'y a que trop d'estoffe sur ces sots anes, principalement quand il fait crotté.

XXV.

Que les Duels seront arrachez à iamais, & pour cest effect le Roy iurera de nouueau à son bon iour publiquement et solennellement, que le premier qui luy demandera grace sera lapidé.

XXVI.

Que tant de gens de neant faicts Gentils hommes de la chambre pour cent francs, ou par le Roy deffunct durant la fureur des troubles: Autres Gentils hommes seruans ou Escuyers pour trente francs en Guyenne & ailleurs, sauf leurs recours à qui bon leur semblera, sans despens.

XXVII.

Que ceux qui ne sõt de bõne & anciẽne maisõ ne pourrõt

faire appeller leurs femmes Dames, sur peine de punition corporelle: Mais pour pauures qu'ils soient, permis à ceux qui seront de la susdite qualité. A eux conseil donné de ne faire pas ventre de bureau & robe de velours. Ainsi tant de petites Dames du Triq traq, des guerres ciuiles seront desdamees, voire deschaperonnees, s'il semble bon aux Estats. XXVIII.

Que ces tiltres de hault et puissant seigneur, de Messire & de Cheualier, ne pourront estre mis aux contracts que par Comtes, Barons, en fin haut Iusticiers de la vieille impression, & non de celle de Champignons d'vne nuict à peine de confiscatiō de leurs fiefs, ou de grosses amandes ameres. XXIX.

Que les Financiers, gens d'Eglise et de Chicane contriburōt tous pour acheuer le dessein du bastiment du Louure, afin d'empescher que les estrangers ne facēt la mouë en voyans vne si laide entree.

XXX.

Que les Princes & riches Seigneurs n'auront nulles pentiōs, horsmis les Officiers de la Couronne & Gouuerneurs des Prouinces pour tenir table seulement, non pour entretenir des pentionnaires, & se faire des Creatures aux despens du Roy: aux leurs tant qu'il leur plaira, qu'ils se defendent du prix. XXXI.

Que dās les Compagnees des Gendarmes, Cheuaux legers, Compagnees entretenues aux Regimens & frontieres, ne pourra entrer personne qu'auec cognoissance expresse et permission du Roy, sur peine que les chefs seront demis de leurs charges. XXXII.

Que nul valet ne pourra quitter son maistre sans billet, à peine des gales.

XXXIII.

Que les charges de Gouuerneurs des Prouinces, des villes Grāds Maistres, Chābellans, Capitaines des Gardes

et autres dans la maison du Roy & ailleurs, ne seront point hereditaires. XXXIIII.

Que le Roy prestera solennellement de maintenir tous ses subiects en bonne paix, tant d'vne que d'autre Religion. XXXV.

Que les Peres Iesuites ne hanteront point la Cour suiuant leur institution fondamentalle, & ne se mesleront de l'Estat qu'a la façon des bons Peres Capucins, sur peine de bannissement perpetuel, & n'iront plus en Carosse.

XXXVI.

Que Monseigneur le Prince et les Princes & Seigneurs ses Conuenans, quitteront leurs pentions au Roy pour quatre ans, & ce sera pour recõpenser ceux qui ont bien seruy leurs Majestez en ces occasions passees. Plus donneront le tiers de leur reuenu pour autres quatre ans, dont sera faict vn fonds pour estre distribué par des gẽs de bien dans les Prouinces ruinees, comme de raison.

XXXVII.

Que les tailles seront portees par les Consuls & Esleus aux despens des Communautez dans l'Espargne, qu'elles seront imposees & leuees equitablement, à peine de la vie. XXXVIII.

Que ceste confuse quantité d'Officiers des Finances & autres sera ostee par supression ou autrement, comme il sera requis. XXXIX.

Que ceste multitude innombrable de Sauterelles chicaneuses qui broutent tout, verd & sec, et, en termes indefinis, sont en nombre de plus de trois millions, soit abolie, ensemble six vingts mille Sergens qui sont dans le Royaume: qu'estans conuaincus de concussions & maluersations, ils seront enuoyez incontinent & sans delay aux Galeres, et que le general n'espargnera point leur peau. XL.

Que nul que les Princes n'entrera en Carosse ny à cheual dans le Louure.

le Louure. Permis aux gouteux, sciatiques & autres maleficiez de se faire porter en chaire s'ils le trouuẽt bõ, par des Suisses ou autres n'importe.

XLI.

Que celuy qui entreprendra iniustement, quel qu'il soit, contre vn officier domestique & commensal de la maison du Roy faisant sa charge sera demis de la sienne sans remission & sans exception.

XLII.

Que tout officier de la maison du Roy qui vsera d'insolence sera chassé & puny exemplairement.

XLIII.

Que nul puisse auoir 2. grandes charges, ny deux gouuernemens d'importance, ou qu'il se forge deux testes & 4. mains.

XLIIII.

Qu'il n'y aura plus d'Ambassadeurs ordinaires vers les estrangers, & n'y seront enuoyez qu'aux occasions, n'y d'eux à nous.

XLV.

Que M. le President Iannin demeurera en sa charge tant qu'il luy plaira, à peine que tout ira en confusion, & que le feu S. Antoine eschaufe quiconque luy voudra faire quitter.

XLVI.

Que les gouuerneurs des Prouinces & des villes changeront de trois en trois ans, afin que chacun se rende capable & vertueux, & se ressente de la beneficẽce du Prince.

XLVII.

Que les maisons nobles achetees par des roturiers puissent estre rachetees et retirees par les plus proches parens en defaut de ce par le Roy en remboursant comme de raison.

XLVIII.

Que nul ne pourra tenir carosse horsmis les Euesques, s'il n'a vingt mille liures de rente ou s'il n'est de grande maison bien qu'il en ait moins, ou ayant charge publique.

XLIX.

Que les viures estant à bõ marché tout le reste le soit aussi

puis que les Marchands et les Artisans disent tousiours les viures sont si chers, pour faire valoir leur chalandise. L.

Que nul à l'aduenir ne pourra estre chancelier de Frãce s'il n'est gentilhomme portant espee comme anciennemẽt capable & lettré, ou de fort honorable famille et de grãde & singuliere vertu et capacité. LI.

Que nul Prince ne pourra estre assis ny marcher au rang des Princes du Sang, ou qu'il n'y aura plus de loy Salique. LII.

Que tãt de Thresoriers generaux et Maistres des requestes seront suprimez par mort & leurs femmes desdamees, n'y aura qu'vn Thresorier general en chaque Prouince qui sera gentil-hõme comme anciennement et quatre maistres des requestes pour tout. LIII.

Qu'il n'y aura plus que deux Aduocats au Priué Conseil dõt en fait vne autre Cohue du Chastelet. LIIII.

Que ces dignitez de Conseiller d'Estat ne se donnerõt plus qu'aux gentilshommes de bonne et ancienne maison capables et vertueux: Neantmoins que les autres gẽtilshõmes ceux du Tiers Estat y pourrõt paruenir quãd ils excelleront en vertu & capacité. LV.

Que le Roy iurera deuãt Dieu en faisãt sõ bõ iour haut & clair en presence de tous, de recercher & punir les autheurs du parricide execrable de H. le G. quels qu'ils soient pour expier ce sang espandu si barbarement, afin d'oster en partie l'oprobre de la France et reparer la hõte qui nous est faite par toutes les nations de la Terre de si grand'abomination. LVI.

Que loy soit faite stable à iamais inree auec grands sermens de ne faire aucun Edict qui ne soit iuste & cõme tel exactement obserué. L'obseruation des Edicts ne dure pas 3. iours: Incroyable ruine à l'Estat & sujet de mespris aux estrangers.

Voila, Meſſieurs des Eſtats, que nous auions reſolu de vous propoſer touſiours (ſauf meilleur aduis & le droit gardé à vn chacun, le tout ſans deſſein, ſans animoſité:) Dites le vray, Certes nous vous auons bien taillé de la beſoigne & ne ſçauons ſi vous pourrez auancer à la coudre toute, euſſiez vous autant d'aiguilles acerées qu'ils y en a ches les Peletiers de Paris. I'auois oublié vn article. *Que nul Almanach ne ſoit dedié au Roy.* Il y en a qui en tiront, à eux permis. Et nous diſons qu'il n'entendent pas bien les Tropiques ny les Tropiques. Que le Cancer mange & le Carpricorne puiſſe coiffer les Teſtes retrogrades qui n'entendent point le mouuement irregulier des affaires. N'eſt-ce pas vn ſcandale qu'on dedie des ſuperſtitions & des choſes defenduës par la Loy de Dieu à celuy qui doit faire punir les Deuins & toutes ces eſpeces de ſorciers de mauuais regard? Il y en a bien d'autres, direz vous, plus hupez ou plus Dupez qui triomphent. Tant pis. Nous ſommes de pauures ruſtiques qui n'entendons ny A ny Boy & parlons ſelon vn ſens naturel & quelque experience des choſes du Monde.

Vous nous direz donc, Meſſieurs, que nous vous auons mis en grand acceſſoire, & que c'eſt l'Eſtable d'Augias (comme diſent les Clercs) & que vous n'eſtes pas des Hercules Gaulois. Il y a bien de l'ordure Vrayement ce mon: Mais ce ne ſommes pas nous qui l'auons faicte. Il y a parmy vous tant de Docteurs, d'hiſtoriens, de Legiſtes. Voyez comment les Perſes, les Medes: les Grecs & les Romains, mais ſur tout les François ſe ſont gouuernez en la corruption des Eſtats. Et ie croy que ſans aller plus loing vous trouuerez dans les Ordonnances de nos grands Rois tout ce qu'il faut pour rendre vne Monarchie auſſi

parfaitement heureuſe que la condition de la foibleſſe humaine le peut porter. I'ay ouy dire à des Clercs: Examinez tout, Accordez bien vos chalumeaux & vous orrez des bons accords. Pourquoy tant d'hōneur, de prerogatiues, de priuileges, d'abondance & ne vouloir point fueilleter les Annales, les Pancartes & les Chartres pour le bien public; Piez plats, direz vous, ſilence, vous nous rabuſtez les cerueaux, Nous ſçauons tout le Grimoire, il n'y a rien plus à fureter, la France eſt plaine de belles loix. C'eſt d'elle que nos voiſins les ont empruntees; mais il luy eſt arriué comme aux Cordonniers qui chauſſent bien les autres & ne ſont iamais bien chauſſez. Par S. Iean vous nous rendez quinaus, Meſsieurs des Eſtats, Il n'y a pas vne lettre perduë. Ho! ho! voila donc la reſponſe cathegorique.

Nous vous ſupplions qu'il nous ſoit permis d'eſplucher ce Negoce & peſer ſagement d'où vient vne ſi lourde faute & ſi dommageable. On eſt puny pour dire le vray, ſi le faut il dire. Ce malheur vient des Rois & de leur Conſeil. Quād vn homme eſt yure il ſe precipite à tout peril. Ce ne ſont pas les iambes, les bras, foye ny la rate qui en ſont cauſe. Et qui donc à voſtre aduis? C'eſt la teſte. Les yeux guident & les pieds portent. Ce ſont offices reciproques. A qui tient il que les loix ne ſoient obſeruees? Aux Magiſtrats. Le premier Iuge & Magiſtrat du Royaume c'eſt le Roy. Il faict les loix, les defait, les corrige, les modifie, tout auec Iuſtice autrement il n'eſt plus Roy. Il eſt donc l'Ame des Loix, non ſeul, mais ſon Conſeil dependant de ſa Majeſté, Conſeil ſuiuant lequel il ſe gouuerne. Il arriue que le Prince eſt de mauuais naturel ou a de mauuais Conſeillers, par conſequent les peuples ſont oprimez & tout va en

confuſion. La faute, a ce compte, n'eſt pas d'vn ſeul. mais de pluſieurs. Quãd le Prince ſouuerain eſt mal diſpoſé de ſon entendement où en bas aage il faut auoir recours à ſon Conſeil. S'il y a du mal c'eſt à luy qu'il s'en faut prendre, & a qui donc au Marguillier de S. Merry? En ce bas aage de noſtre tres grand LOVIS 13. nous auons ſon Conſeil. Suiuant les plus belles cõſtitutions de l'Eſtat la ROYNE ſa mere en eſt le chef. Monſeigneur le Prince, les autres Princes, Officiers de la Couronne, principalement Monſieur le Chancellier & pluſieurs Grãds & notables perſõnages de l'Eſtat font tout le corps, c'eſt donc à ce Conſeil qu'il ſe faut prendre en ce temps ſi les bonnes loix ne ſont pas obſeruees; car il ne tient pas à nous que nos vaches ne nous ſoient rendues, & ie m'en rapporte aux preneurs.

On nous dira que dans ce corps du Conſeil qui doit eſtre le Baze de l'Eſtat, il y a bien des parties vlcerees d'ambition, d'auarice, d'enuie & de toutes ſortes de malice. Nous le cognoiſſons tous, & les eſtrangers s'en mocquent. Qoy pour cela, Meſſieurs des Eſtats? N'eſtes vous pas aſſemblez pour ceſt effect: Eſtes vous venus icy pour apprendre a danſer ou aiouer du flageolet: N'eſtes vous pas choiſis expres pour parler librement & iuſtement pour le bien commun, Vous deſpendez tous les iours ſix mille eſcus, & vous ne direz pas franchement vos aduis: Serez vous des vaches ou des bufles inſenſibles à nos maux inſupportables? Le Roy ſelon la cognoiſſance que Dieu luy a donnee en ce bas aage qui ſurpaſſe l'ordre commun de la Nature [auſſi eſt il, bien qu'hõme, par deſſus les hommes) deſire que ſon Royaume ſoit reglé ſainctement & iuſtement, La Reyne ſa mere qui ayme plus l'Eſtat qu'elle meſ-

me, & noſtre felicité que la ſienne propre, bõne s'il y en eut iamais entre les Reynes n'a point de plus haute ambition. Elle veut rendre compte aux Eſtats de ſa Regence, a quoy elle n'eſt obligée ny par les loix diuines ny pat les humaines. Si vit il iamais rien de pareil? A qui tiẽdra il donc qu'vn bon ordre eſtably en ceſte Monarchie ne ſoit obſerué?

Nous ſçauons bien que le Roy ne tient que de Dieu & de ſon eſpee, que ſa puiſſance eſt abſolue & ſouueraine. Ainſi nous parlons auec toute humilité & reuerence tenant les Eſtats, mais c'eſt en cela que nos Roys ont ſurpaſſé tous les autres. Car par vne aſſemblee legitime ils ſe ſont touſiours communiquez à leurs peuples comme peres, non comme ſeigneurs ſeulement, pour ouyr les plaintes: c'eſt là plus excellente harmonie des Eſtats & formes de gouuernement qui ſoient au Monde, & la plus admirable ou l'Empire & la Clemence, la force, & la Bonté ſont iointes de façon que lors que le Prince ſouuerain n'aiyme plus ſes ſubiects cõme ſes enfans, il deſiſte d'eſtre Roy. Voila donc les ſubiets qui repreſentent les maux à ſa Majeſté, tout cela ne giſt qu'en aduis, remonſtrances, ſupplications. Apres le Roy fait ce que bon luy ſemble par l'aduis de ſon Conſeil. Ce n'eſt donc pas vne bride à la puiſſance ſouueraine, il eſt vray Meſſieurs des Eſtats: Mais ie vous diray, le ſecret. Lors qu'on repreſente à nos Roys les Neceſſitez de l'eſtat, comme vrayement Roys & non Tyrans, ils ont compaſſion de leurs ſubiets & mettẽt ordre aux affaires. Et ſi vous employez le temps à ſonger à voſtre particulier & à vous piquer les vns contre les autres, quel moyen d'en decouurir les maux & d'en rechercher les remedes? Ainſi tout demeurera en confuſion & l'Eſtat

tombera en ruine.

Nous sommes pauures idiots & ne remarquons (selon nostre foiblesse) que les choses grossieres. Nous vismes faire vne cure en passant, d'vn misera-ble qui languissoit pour ne vouloir permettre qu'on luy coupat certaine partie de son corps. Les Mai-stres expers luy disoient que la Cangrene s'y aloit mettre & qu'il estoit perdu. En fin il souffrit qu'on la luy coupast apres auoir eu beaucoup de mal, & sau-ua tout le reste. Qu'on oste donc ces parties vlce-rees qui ne sont qu'infecter ce grand corps si on le veut remettre en sa premiere vigueur & santé. La di-ference de ces deux corps sera notable: Car à ce pa-tient le corps luy demeura mutilé, & cestuy cy au contraire en sera plus entier. A l'autre on ostoit vne partie necessaire nee & nourrie auec luy naturelle-mét, A cestui cy on arrache des execremens engen-drez par les excez & debauches des desordres & des guerres ciuiles: Corruptions de la malice des hom-mes, puanteurs des derniers siecles du Monde.

Vous estes comme Ephores pour corriger nos maux qui ne sont pas irremediables si vous auez iuge-ment & courage de bien faire: Mais vous n'y allez que d'vne fesse, perdez le temps en ancre & en pa-pier, en discours inutilles, en vanité de presseance complimens & autres bagatelles, qui n'aggreent pas à ceux qui vous deffrayent. Quãd on parle à au-cuns de vos despences ils disent sousriant & dõnant du nais à qui en a assez, que l'argent demeure dans le Royaume, ô la triste consolation! mais la grãde de-solation! Celuy des Concussions, des faussetez, des larcins des finances & de la chicane y demeure bien, & pour cela vos conclusions sont elles iustes? Le mauuais argument de Sophistes pour les bourses des

communautez. On nous dit encore pour nous reiouyr, qu'au lieu d'exterminer à iamais ceste maudite Paulete qui rend le larcin hereditaire on le veut continuer & qu'on vẽd toutes les charges & offices à la maison de Monsieur. Il y en a bien là pour nous faire deuenir fols par B mol & par B quarre & nous le sommes assez par nature. C'est à vous Messieurs des Estats ou les Estats, comme il vous plaira, car ie suis vn pauure rustique qui n'entend ia grammatique, c'est a vous Messieurs d'y mettre ordre puis qu'il plaist à leurs Majestez.

Nous craignons que nos Cayers comme nostre argent s'en iront en fumee de cuysine ou autrement les trois estats en ce Royaume sont comme le cerueau le cœur & le foye, tous trois vnis estroitement. Liaison incomparable, mariage admirable de la Nature qui bute à leur conseruation. Les Nerfs, les arteres, les veines ont certaine tissure & correspondãce & contribuent tous en general & en particulier au bien commun. De leur diuision s'ensuit necessairement la ruine de tout le corps. L'Analogie qui est entre ces trois principales parties du corps humain & les trois Estats du Royaume est assez cogneuë. Le Clergé guide comme le Nort de la Pieté. La Noblesse soustient par son courage. Le Tiers Estat comme le Foye, ainsi qu'il a esté dit au commencement, distribuë le sang par ses veines à ces deux excellentes parties & les nourrit. Il est de ces trois comme d'vn nombre: vous n'y sçauriez adiouster ou diminuer sans destruire sa Nature. Nous sommes des pauures rustiques qui n'entendõs rien à ergoter: Mais nous tirons bien de là vn argument que s'il n'y a vne bonne harmonie entre ses parties il ne faut attendre que la ruine de tout le corps. Or chacun de

ces

ces trois à ſon office particulier, par lequel ils ſont diſtinguez. Voyez les cinq doigts de la main ils ſont ſeparez, & chacun a vn mouuement incommunicable aux autres, & toutesfois ils ſont ioints enſemble pour tout le reſte. Souuenez vous de la fable qu'allegua ce grand Senateur Agripa durant la diuiſion de la Nobleſſe & du peuple.

Nous ſommes aduertis qu'il y a vne mauuaiſe correſpondance entre la Nobleſſe & le tiers Eſtat. Ces iours paſſez on a dit certaines paroles, où il n'y auoit pas beaucoup de ſaueur pour aucũs: toutefois dictes ſimplement, interpretées cruëment & ſiniſtremẽt. Mauuais diſcours là deſſus & menaces auec meſpris, qui teſmoignent que tout l'argẽt vif n'eſt pas dãs les minieres. Pardonnez s'il vous plaiſt à ceſte liberté, il nous ſera permis de parler pour noſtre argent fixe. En terme generaux il ne ſe peut mieux dire, *Que c'eſt vne hõte qu'il faille que le Roy achete la fidelité de ſes ſujets à prix d'argent.* C'eſt la Theſe generalle qui eſt tres-veritable. La raiſon, par ce que nous deuons tout au Roy par les loix diuines & humaines. De plus, la vertu n'eſt point mercenaire, elle eſt ſon loyer elle meſme en ſes belles & glorieuſes actions. Demeurant donc dans ces termes perſonne de ſain iugement ne s'en doit offenſer. S'en ſcandaliſer eſt outrager la vertu. Il ne s'enſuit pas neantmoins que le Roy ne puiſſe & ne la doiue recognoiſtre. Cela s'eſt pratiqué de tout tẽps, ſans ſortir de chez nous, d'où viennent tant d'ordres, de priuileges, de prerogatiues, de grands & aduantageux tiltres de noſtre Nobleſſe que la ſageſſe des Roys qui ont voulu honorer les vertueux? Tout cela eſt bien de plus haut relief que de donner penſions. Il y a donc en ceſte Theſe generale, comme parlent les Clercs, vne explicatiõ eſſen-

tielle. *Que c'est vne honte qu'il faille que le Roy donne des pentions à des gens de neant, qui n'ōt iamais seruy, inutiles, vicieux, factieux, & plustost dignes de supplice que de gratification.* Voyons le reuers de la Medaille. Où sçauroient estre mieux employees les pensions que pour ceux qui n'ont point de plus haut desir, apres la gloire de Dieu, que de seruir le Roy, que de mettre leurs biens & leurs vies pour sa Maiesté & par consequēt pour l'Estat: Et il s'en trouuera parmy nostre Noblesse vn bon nombre de ceste marque. N'est-ce pas aussi la plus volontaire & la plus genereuse du monde? Plust à Dieu qu'elle fust plus sage. C'est vne niche, où les compatriottes & les estrangers ont placé vne statuë de Temerité, pour accuser la faulse imagination qui la transporte & la rend miserable par les querelles.

Pour retourner à nostre These voyla donc le vray sens de ces parolles: car autrement ce seroit parler auec trop d'impertinence. Disons que cela touche plus au Tiers Estat qu'à la Noblesse, par ce qu'il a plus de pensions qu'elle. Il y a tant de Nobles qui ne sont pas à la Rose, nouuellement imprimez que c'est pitié. Ainsi ne faut pas se pointer la dessus, & forger des interpretations chimeriques, Le cœur est le premier viuant & le dernier mourant. Que feroit le Foye sans luy? Mais disons aussi que sans les esprits naturels, les vitaux ne pourroient subsister. Il est indubitable que la Noblesse est le cœur de cest Estat, aussi a elle tant de grands priuileges sur le commun: Mais voicy vne subarbade à l'insolence: ce n'est pas pour elle seulle, c'est pour le bien public.

Il y a vn autre point dont on s'est picqué contre le tiers Estat: *Que la Noblesse se rende capable d'exercer les charges de la Iustice.* Exemples, alleguez là dessus de

Charlemagne, & autres Empereurs & Roys de Frã-
ce. En general cela se peut dire pour l'aduenir. In-
terpretons sans passion : il ne s'ensuit pas qu'il n'y
ait quantité de gentils-hommes au Royaume capa-
bles de ces charges en toutes les façons qu'on les
sçauroit prendre. Nos Seneschaux anciennement
iugeoient & n'auoiét point de Lieutenans, si ce n'est
en leur absence, & la Iustice estoit entre les mains de
la Noblesse, Loy expresse qu'õ voit encore au Thre-
sor. *Que nul de robe longue ne puisse exercer la Iustice &
estre Iuge.* Le Latin de ce tẽps-là, dit Frere Guillaume,
n'estoit pas si friand que celuy du nostre, mais ceux
qui le parloient estoient plus gens de bien, ils n'a-
uoiét pas la Rhetorique si mignarde & si atifée, ouy
bien la conscience meilleure. Ie dis pour plusieurs.
Tirons vne consequence necessaire de cela, que ceste
grande & si vtile action ne consiste pas tant à sçauoir
beaucoup de Latin, que d'auoir ceste precieuse pie-
ce de la bonne conscience, si rare en ce temps, auec
vn bon sens, & sçauoir les principales loix & les cou-
stumes du pays. D'ailleurs si on regarde parmy ceux
qui administrent la Iustice, on y trouuera des trois
parts les deux qui ne sçauent pour tout que la Loy.
Qui potest capere capiat. Ainsi donc Messieurs des
Estats, en ces deux propositions, selon nostre pauure
iugement, il n'y a rien de quoy la Noblesse se doiue
offencer. Et certes c'est trop debile de parler d'espe-
rons, de laquais, &c. Le mespris est vn foible instru-
ment pour vne bonne intelligẽce, sans laquelle il n'y
sçauroit auoir vne estroicte vnion, qui doit estre la
premiere rouë de ceste grãde Machine. Ce n'est pas
le moyen de remedier aux maux de l'Estat que de se
diuiser. Quand quelqu'vn a mal à vn bras, auquel il a
fait mettre vn appareil, si l'autre l'arrache il n'y a pas

moyen de guerir, mais vostre aduis si luy mesme ne s'en ressentira pas auec tout le corps? Voulez vous que ie vous parle à la franche Marguerite, Messieurs de la Noblesse vous estes dignes de reproche, & on vous a donné là vne stillade à propos. Il est vray qu'il y a plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes doctes, voire tres-doctes, de bon sens, capables de toutes grandes administrations, mais c'est le petit nombre, & il y en a tant d'autres esloignez de ce port. Quand on oit ordinairement vomir des parolles sales & puantes, blasphemer le nom de Dieu detestablement, qu'on voit passer les nuicts à berlander, & le iour à faire retentir Tran, Tran, se precipiter au peril & se couper la gorge pour vne vieille lanterne, somme embrasser mil autres actions, ou indignes, ou inutiles auec transport: quel nom voulez vous qu'on vous donne à telles gens? Il me semble que celuy de Iuges & de Magistrats qui est si graue & sacré, ne seroit pas bien à son iour de ce costé là. A ce cõpte le mespris naist de vos deportemens. En passant, c'est vne petite remonstrance tacitement, & aduertissement au Lecteur de faire mieux à l'aduenir. Ce pendant le tiers Estat accorde librement que les offices de Iudicature ne soient plus venaux. Desire que la Noblesse suyuant son ancienne possession exerce la Iustice, & de bon cœur luy donnera l'aduantage. Mais elle doit aussi trouuer bon que la carriere de l'honneur & des charges en la Iustice soit libre & ouuerte à la Vertu, à l'experience, à la capacité: ô glorieux combat, si vo⁹ autres faisiez à qui mieux mieux, ô la belle emulation! Loüable contraste où chacun tasche de s'aduantager sur autruy, comme quoy? par force, par Tyrannie: Non, mais par pieté, par Iustice, par prudence, & en fin par toutes sortes de vertus. Aux au-

tres combats c'est honte d'estre vaincu. En cestuy-cy c'est vne grande gloire; en ceux là demeurer derriere est reproche, en cestuy cy aller apres l'imitation des plus parfaicts, est tousiours louable, & de haut prix. Les cadets de ceste sorte n'ont point honte d'estre surpassez des aynez, & ce sont bien d'autres gens que ceux dont se faschoit l'autre iour. Toutes les Couronnes aux ieux Olimpiques n'estoient pas esgalles, mais elles estoient toutes honorables.

L'autre iour sur la coste de la mer en Poictou, ie vis vn vieux bastiment, vne vieille Nauire, & vn vieux arbre: Quantité de gens trauailloient à ces trois auec tant de peine & d'industrie à couurir, cloüer, appuyer, qu'en fin ils renouuellerent & affermerent tout. A propos mon Pere grand disoit qu'il ne faloit qu'vne bonne racine pour empescher la cheute d'vn gros arbre: Il ne faut point que ie face de rapport de ces trois pieces à ce qui est de l'Estat. Vous entendez bien ces Analogies & propottions, nos miseres sont assez cogneues & certes si sont bien leurs causes principales? Les femmes & les petits enfans enchaffourrent le parchemin. Portez vous donc vertueusement en ceste excellente œuure tous d'vn commun accord, pour le bien de tous en general & de chacun en particulier, & que craignez vous ? Puis que leurs Maiestez ne respirent que le bien de l'Estat, & leur Conseil n'a point d'autre but, à quoy tiendra-il que nous ne recuillons bien tost le fruict de nos esperances? Acquittez vous de vostre deuoir en equité de conscience, autrement nous tiendrons nos Estats & nos grands iours, & il y en a qui s'en repentiront. S'il arriue que les Montagnes enfantent, comme nous en auons quelque opinion, les rats ne feront plus à barres dans vos greniers; car ils ne hantent point

les vuides, & croyez que les mesmes tempestes qui nous menacent vous accableront. Vous estes dans le mesme Nauire, de mesme maison, & branches de mesme arbre. Quand le gouuernail sera rompu, les fondemens sapés & les racines arrachees, iugez s'il y aura moyen de vous garentir du naufrage, des ruines & de la cheute effroyable. C'est à vous à y songer pour vous, pour nous, pour tous. On ne se trouue pas ainsi tous les ans sur le trotoir. Ne perdez point l'occasiõ, Souuenez vous du peintre qui par hazard rencõtra ce qui estoit denié à son industrie & à l'art: Nous sommes à la veille de plus de maux que vous ne pensez. Souuenez vous aussi que les paysans ont vn grand aduãtage sur vous, qu'ils beschent gaillardement à la vigne labourant la Terre, & que vous auriez aussi mauuaise grace à ce mestier qu'eux à dancer: Mais sur tout sçachez qu'il y en a vn là haut à qui vous rendrez compte de nos larmes & de nos sueurs & que vous ne rirez pas tousiours.

FIN.